



Emma Ziche, 1ère L1, Lycée Honoré de Balzac Paris 17ème

La France et l'Europe : un pays fondateur dans le doute ?

Dans chaque étape de la construction européenne, la France a joué un grand rôle. Pourtant, sa présence dans l'Union européenne est marquée par plusieurs conflits, et aujourd'hui ce pays fondateur paraît indécis sur son rôle dans l'UE. Dans un contexte d'élections, la place de la France dans un monde marqué par la montée du terrorisme et l'insécurité politique, est déterminée par sa position au sein de l'Union européenne. Pourtant, comment concevoir ce doute face à l'Europe dans la lignée de l'histoire franco-européenne ?

I. Jean Monnet, père d'une Europe fédérale : Une Europe fédérée est indispensable à la sécurité et à la paix du monde libre

Jean Monnet, mort en 1979, est considéré aujourd'hui comme un des fondateurs de l'Union européenne. Sa carrière, qui correspond à celle d'un haut fonctionnaire mais qui est surtout caractérisée par une grande maîtrise de la négociation et un désir de créer des alliances, commence déjà pendant la Première Guerre Mondiale, durant laquelle il coordonne les échanges alliés. C'est à la suite de cela qu'il obtient un haut poste dans la Société des Nations, confirmant son talent diplomatique. Pendant la Seconde Guerre Mondiale, il se met au service des Alliés, et son aide est précieuse pour la coordination entre ceux-ci ; et donc pour la victoire. Tourné vers le monde occidental au moment où débute la guerre froide, il développe une coopération des États européens, et sa vision permet le développement de ce qui mènera, finalement, à notre Union européenne.

En effet, c'est Jean Monnet qui reconnaît, dans ce temps d'après-guerre où les rapports franco-allemands restent flous et tendus, que c'est dans une unification des pays européens que réside la solution pour une paix durable. C'est donc sa vision qui est à l'origine de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), fondée en 1951, qui met en commun la production de charbon et d'acier de six pays de l'Europe de l'Ouest (France, République fédérale d'Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg), dans le but de rendre la guerre matériellement impossible. Il s'agit là de la première organisation européenne basée sur le principe du supranationalisme, donc le principe d'après lequel une organisation est au-dessus des souverainetés, des gouvernements nationaux. En effet, les décisions de la CECA, prises par la Haute autorité, instance pour laquelle travaillait Monnet, ont une valeur de contrainte pour les pays membres. La supranationalité était pour lui la condition pour une Union européenne fonctionnelle, lui qui aspirait aux « États-Unis d'Europe » et donc à une organisation fédérale sur le modèle américain. En effet, il affirmait que seul une organisation des pays se fondant sur une unité et un échange économique pourrait

permettre à l'Europe de prospérer. Pour lui, le temps des nationalismes était révolu et les problèmes qui relevaient du présent, ne peuvent être résolus par un besoin de supériorité nationale. Toujours dans le but d'éviter les conflits, Monnet va même plus loin : il veut créer une armée européenne, qui serait sous le contrôle de l'OTAN mais permettrait de restreindre l'armée de la RFA, calmant à nouveau les tensions et liant complètement les deux grands pays fondateurs. Cependant, la France refuse ce traité, provoquant la démission de Monnet.

Pourtant, il restera actif dans le travail pour une Europe fédérale, grâce au Comité d'action pour les États-Unis d'Europe qu'il fonde, et dont le travail permettra la création de l'Euratom, qui régule la recherche sur l'énergie nucléaire au sein des pays de l'Union. Son désir d'effacer les frontières nationales pour instaurer une coopération européenne est provoqué par son expérience des deux guerres : pour cette génération qui avait vécu la « Grande Guerre », et s'était convaincu qu'elle serait la « Der des Ders », avant de vivre la Seconde Guerre, l'Europe représente un espoir de paix et symbolise un désir de ne plus vivre dans un monde de rivalités nationales. Monnet s'engagera aussi pour la réunification des deux Allemagnes, dans le but de rétablir une entente dans un monde clivé entre l'URSS et les États-Unis.

II) Europe fédérale et « Europe des nations » : De Gaulle et Monnet, l'affrontement de deux visions

La position de De Gaulle face à l'Europe est fortement marquée par sa politique d'une France grande. Ainsi, il était désireux de la détacher des conflits liés à la Guerre froide, se positionnant à la fois hostile au bloc communiste et aux États-Unis, voulant lui donner une forme d'indépendance. Cette idée se voit également dans sa politique européenne puisqu'il était radicalement opposé à la supranationalité de Monnet. En effet, il prônait une « Europe des nations » dans laquelle les pays conserveraient à la fois leur indépendance et leur souveraineté au niveau politique, économique et social. Ainsi, selon les historiens, De Gaulle voyait dans l'Europe une institution qui donnerait de la force à la France, et du poids au continent, se dressant comme une troisième force face à la dualité et la concurrence des deux blocs. Particulièrement hostile aux États-Unis et à leur toute-puissance, il voit dans l'Europe plutôt une force de concurrence et une source de puissance qu'une organisation pacifique. Il la voit même partiellement comme une organisation artificielle, et revendique l'individualité des pays membres. Cette posture agressive se révèle lors de l'essai du Royaume-Uni d'intégrer la Communauté économique européenne. En effet, craignant que les États-Unis veuillent gagner de l'influence en Europe avec le Royaume-Uni, il pose son veto à ce que le pays les rejoigne, une procédure dont la légitimité fut discutée.



Jean Monnet

« La révolution qui vise à remplacer les rivalités nationales par une union de peuples dans la liberté et la diversité, la révolution qui veut permettre un nouvel épanouissement de notre civilisation, et une nouvelle renaissance, cette révolution a commencé avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier »



Charles de Gaulle

« À quelles vues sommaires répond la comparaison, souvent brandie par des naïfs, entre ce que l'Europe devrait faire et ce qu'ont fait les États-Unis ? »

« Pour les Six [pays fondateurs de la CECA], en particulier, comment imaginer que leurs buts extérieurs leur deviennent soudain communs, alors que leur origine, leur situation, leur ambition, sont très différentes ? »

Cette méfiance de De Gaulle à l'égard à la fois des Anglo-saxons ainsi que du pouvoir et de l'influence des États-Unis explique la rivalité entre lui et Monnet. Celui-ci s'étant rallié aux Alliés rapidement pendant la guerre, sa politique et ses convictions s'axent énormément sur des valeurs anglo-saxonnes et donc américaines. Aux antipodes de cette politique fédéraliste, on reconnaît la revendication de De Gaulle d'une souveraineté nationale. La rigidité de De Gaulle marquera fortement l'Europe et la manière dont les Français voient l'union. Le chef d'État se focalisant sur l'amitié franco-allemande, il délaisse la valeur intégriste, ouverte et pacifique de l'union européenne.

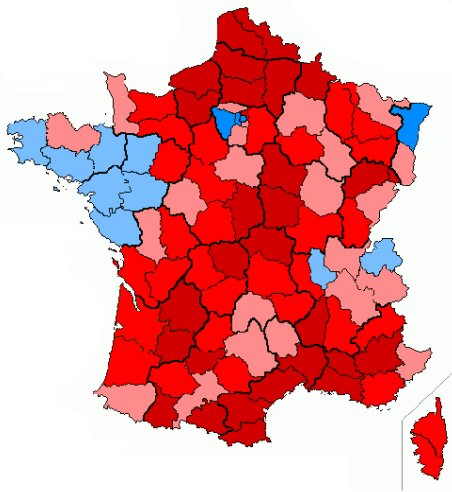
III) Maastricht et Rome : désirs d'unification et premiers doutes

En 1992 est signé le traité de Maastricht, par tous les États membres de la CEE, qui constitue un des textes fondateurs de notre Union européenne. Celui-ci met en place plusieurs institutions et prépare la création d'une union européenne telle que nous la connaissons aujourd'hui. Dans la lignée d'une confrontation entre une Europe supranationale et une Europe fédérale, les principes de Maastricht se situent entre les deux courants. Le premier des piliers de Maastricht regroupe la CEE ainsi que la CECA et l'Euratom, et est caractérisé d'un transfert de souveraineté, dans la mesure où les pays délèguent une partie des décisions à l'UE, qui peut, sous la condition de prouver qu'elle peut mieux agir que l'État, se substituer au pouvoir du gouvernement. Cependant, dans les autres domaines tels que les questions de sécurité, d'immigration, de lutte contre le terrorisme, les États restent indépendants dans leurs décisions. Bien que concrètement les pouvoirs de l'UE soient limités, tout est mis en place pour que les pays membres établissent des stratégies communes, provoquant dans

les pays de nombreuses hésitations qui reprochent à l'Europe d'acquérir trop de pouvoir avec ce traité. Un autre point important du traité est le début des mesures dans le but d'instaurer une monnaie commune. Le traité pose les conditions pour qu'un pays ait le droit d'accéder à cette monnaie européenne, processus qui mènera dix ans plus tard à l'instauration de l'euro. Enfin, Maastricht introduit une citoyenneté européenne. Celle-ci garantit aux citoyens des Etats membres certains droits dans les autres pays de l'UE, renforçant l'idée d'une identité européenne et non plus exclusivement nationale. Beaucoup reprochent aussi pour ces raisons au traité de Maastricht de se vouloir trop fédéraliste, au dépens de l'indépendance des Etats.

La France organise un référendum afin de pouvoir ratifier le traité, car le Conseil constitutionnel estime qu'une révision de la Constitution est nécessaire pour que celui-ci puisse être approuvé. On soumet donc les Français au choix, et ils doivent voter « oui » ou « non » au traité. La campagne marquera fortement les esprits en France, premièrement en raison de sa virulence, mais surtout parce qu'elle révèle des divisions au sein des différents partis politiques. Effectivement, la gauche est divisée : les partis communistes se positionnent clairement contre le traité, mais au sein des socialistes on assiste à une division entre un camp pour et un camp contre, qui montre le désaccord du parti alors même qu'un président issu du parti est au pouvoir, François Mitterand. À droite, le référendum souligne la pluralité des courants politiques : si l'extrême-droite ainsi qu'une branche plus conservatrice s'engagent contre, une aile plus modérée et centriste se dit pour le traité. C'est à cette occasion qu'apparaît l'importance de la question de l'Europe pour la vie politique en France. Le résultat très serré du référendum, 51,4 % de « Oui » contre 48,96 % de « Non », surprend et permet aux Français d'émettre leurs premiers doutes face à l'Union européenne. Plus encore, la participation de presque 70 % de la population à ce référendum, extraordinaire pour ce type d'élection, confirme l'importance de la question aux yeux des Français.

Treize ans plus tard, lors du référendum sur le traité créant une constitution européenne, la France votera majoritairement contre, avec le « Non » obtenant un score de presque 55 %. Ce traité, appelé traité de Rome de 2004, visait à instaurer une constitution pour tous les pays européens, qui instaurerait des valeurs fondamentales à toute l'Europe, et lui confère plus de pouvoir au niveau institutionnel, est vu comme inquiétant et ne laissant pas assez de place à des réformes sociales. Là aussi, le résultat au niveau politique inquiète : ce sont majoritairement les partis d'extrême-droite et gauche qui ont fait campagne contre le traité, montrant que les Français se tournent vers des partis de plus en plus radicaux. L'Europe n'apparaît plus comme une source d'espoir mais bien d'inquiétude pour certains en France. Par ailleurs, si le référendum concernant Maastricht se tenait maintenant, 64 % des Français se déclareraient contre.



En rouge la majorité de "Non"

En bleu la majorité de "Oui"



On voit bien un engagement massif pour le « Non » en 2005 au référendum, venant de toutes orientations politiques et de toutes régions.

IV) L'Europe aujourd'hui : un sujet brûlant

Des onze candidats à l'Élysée, cinq sont contre l'UE telle qu'elle se présente actuellement. Parmi les candidats dont on estime un score conséquent, Marine Le Pen du « *Front National* » et Jean-Luc Mélenchon de « *La France insoumise* » prennent position contre l'UE ; deux candidats de camps politiques extrêmes.

Pour Le Pen, le positionnement contre l'Europe est une partie importante de son programme. Pour elle, le retour à une monnaie et à des frontières nationales permettrait au pays de retrouver une souveraineté qu'il aurait perdue. Ainsi, elle est désireuse de rétablir l'indépendance de la France, qui serait contrôlée par l'UE, et ne serait pas libre de prendre des décisions la concernant. Dans cette politique, la présidente de Front National vise particulièrement Angela Merkel, la chancelière allemande. Elle affirme que celle-ci contrôlerait l'UE et que les décisions de l'union ne bénéficieraient que l'Allemagne. Elle propose de fournir la décision de quitter l'UE aux Français, et elle dans le cas où la population n'approuverait pas, elle respecterait sa décision. Elle a cependant exprimé à plusieurs reprises sa certitude que le pays se déciderait pour un « Frexit » ; la sortie de l'UE pour la France.

Mélenchon envisage une mesure en deux temps pour l'Europe. Il veut la « change[r] [...] ou la quitte[r] ». Ainsi, il veut dans un premier temps tenter de négocier les traités européens puis dans le cas où ces mesures échoueraient, refuser les directives de cette Europe et donc quitter l'UE. Les traités qu'il veut modifier se concentrent sur des mesures économiques : il veut entre autres renégocier la dette et accorder moins d'importance et d'indépendance à la Banque centrale européenne. Lui aussi dénonce une « Europe allemande », et veut faire participer les français aux

décisions portant sur l'Europe, notamment par référendum.

On remarque bien, particulièrement à l'occasion de la campagne présidentielle, l'importance de l'Europe dans la politique nationale. Tandis que certains candidats font de sa critique une partie intégrante de leur programme, certains à l'inverse utilisent leur position favorable à l'UE comme argument de campagne, à l'instar d'Emmanuel Macron du mouvement politique « *En Marche !* » qui se revendique défenseur de l'UE. L'Europe, et le débat autour est devenu partie intégrante de la vie politique. François Asselineau par exemple, autre candidat à la présidentielle pour l'« Union populaire républicaine », se définissant par la périphrase « Le candidat du Frexit ». Après le Brexit britannique, les élections aux Pays-Bas mi-mars, tous les yeux dans le monde se tournent vers la France. Car le chef de l'État devra prendre des mesures face à un pays divisé sur l'union à laquelle il appartient, et l'élection française sera un facteur important dans le futur de l'UE.



L'Europe est donc associée à un « désastre », à un enchaînement dont il faut se libérer pour plusieurs partis politiques.



Cependant, à la suite du Brexit on remarque aussi un mouvement en faveur de l'Europe, notamment ici parmi les jeunes, qui s'opposent massivement à un départ de l'UE.

Il faut donc également rappeler que 45 % des Français se déclarent contre un Frexit, et 33 % pour une telle mesure. Les indécis pourraient donc encore faire changer ces indications. Enfin, remarquons que la plupart des Français, 55 %, sont pour plus d'indépendance des Nations au sein de l'UE, contre 20 % en faveur de plus de fédéralisme. Ainsi, jusqu'à aujourd'hui, la France reste divisée entre ces deux courants, supranationalisme et désir d'indépendance, et finalement, entre De Gaulle et Monnet.